

Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 21 mai 2019

Délibération n°10

Portant approbation **des subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante**

*Vu l'article 712-6-1 du code de l'éducation,*

*Vu la circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche portant sur la vie étudiante et le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,*

*Vu l'avis de la commission « vie étudiante » du 10 mai 2019,*

*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que la vie étudiante à l'UCP fait partie intégrante du projet de l'établissement,

Considérant que les projets portés par les étudiants interviennent dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement, de la solidarité et de l'engagement citoyen,

Considérant qu'à ce titre les associations étudiantes peuvent obtenir une aide financière par l'intermédiaire du Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'UCP,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les subventions FSDIE proposées par la commission vie étudiante,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 32  
Nombre de membres présents : 8  
Nombre de membres représentés : 7  
Membres absents et non représentés : 17

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non-participation : 0

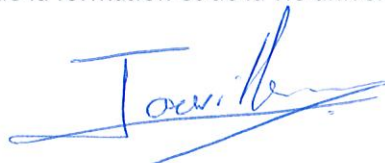
**Article 1er** : approuve les subventions proposées aux associations étudiantes par la commission vie étudiante, telles qu'annexées à la présente délibération.

**Article 2e** : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

---

**Article dernier** : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission  
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 22 juillet 2019  
Publié le : 23 juillet 2019

## Annexe délibération n°10 CFVU 21.05.19 Subventions FSDIE

ASSOCIATIONS	Objet	Dates	Lieux	Coût en euros	Subvention demandée	Subvention directe	Subvention indirecte
UNIVERS NATURE	Sortie au Futuroscope	29/06/2019	Poitiers (86)	1 878,00 €	938,00 €	914,00 €	24,65 €
DISTILLETTE	Enregistrement d'une fiction audio : AMETHYST	Juin/juillet 2019	Paris/Extérieurs	2 372,38 €	1 848,37 €	900,00 €	0,00 €
				4 250,38 €	2 786,37 €	1 814,00 €	24,65 €
				TOTAL FSDIE			1 838,65 €